



RAPPORT DE GESTION 2006

ECT INDUSTRIES
Société anonyme au capital de 1 745 994.40 euros
Siège social : ZI des Richardets, 11, boulevard Champy
93160 Noisy-Le-Grand
394 020 903 RCS BOBIGNY

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

DU 12 JUIN 2007

Messieurs, Mesdames,

Vous avez été réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions légales et aux Statuts de notre Société, à l'effet de :

- vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2006 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice ;
- d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2006;
- de vous proposer de nommer deux nouveaux administrateurs.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur, et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports établis par le Commissaire aux comptes de la société conformément aux dispositions légales en vigueur.

I.	<u>RAPPORT D'ACTIVITE</u>	4
1.	GENERALITES	4
1.1.	ACQUISITION D'UN NOUVEL ETABLISSEMENT	4
1.2.	TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE ANONYME	4
1.3.	FUSION ABSORPTION DE LA SOCIETE DAUFININVEST	4
1.4.	INTRODUCTION EN BOURSE	4
1.5.	CONTROLE FISCAL	5
1.6.	ABSORPTION DE LA SOCIETE ECM PAR TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE	5
1.7.	RESULTATS	5
2.	INTRODUCTION SUR LE MARCHE ALTERNEXT	5
3.	ANALYSE DE L'ACTIVITE	7
4.	RESULTATS DE L'ACTIVITE DU GROUPE	9
5.	PROGRES REALISES ET/OU DIFFICULTES RENCONTREES	9
6.	ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	9
7.	EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES	10
8.	EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL	10
II.	<u>PRESENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DES RESULTATS</u>	11
1.	BILAN	11
2.	COMPTE DE RESULTAT	11
3.	COMMUNICATION DES CHARGES SOMPTUAIRES ET DES FRAIS GENERAUX EXCESSIFS OU NE FIGURANT PAS SUR LE RELEVÉ SPECIAL	11
4.	DIVIDENDES VERSES ET AVOIR FISCAL AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES	12
5.	TABEAU DES RESULTATS DES EXERCICES PRECEDENTS	12
III.	<u>FILIALES ET PARTICIPATIONS</u>	12
IV.	<u>LISTE DES MANDATAIRES SOCIAUX</u>	12
V.	<u>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</u>	13
1.	COMPOSITION DU CAPITAL	13
2.	DETENTION DU CAPITAL (ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE)	13
VI.	<u>- RESULTAT DE L'EXERCICE ET PROPOSITION D'AFFECTATION</u>	14
VII.	<u>NOMINATION DE DEUX NOUVEAUX ADMINISTRATEURS</u>	14
VIII.	<u>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</u>	16
IX.	<u>RESULTATS PAR ACTION</u>	16

I. RAPPORT D'ACTIVITE

1. GENERALITES

1.1. Acquisition d'un nouvel établissement

En mars 2006, votre société a acquis un nouvel établissement en reprenant les actifs de la société BRUEY à la barre du tribunal de Pontoise. Cet établissement vient compléter les capacités de services de maintenance d'équipements aéronautiques (électromécanique) et apporter de nouveaux clients aux autres établissements (SIMMAD, AIR France Industrie...). Il a réalisé 999 K€ de CA sur l'exercice.

1.2. Transformation de la société en Société Anonyme

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mai 2006, la Société par Actions Simplifiée ECT Industries s'est transformée en Société Anonyme.

1.3. Fusion absorption de la société Daufininvest

En prévision de la présentation de la société en bourse et dans un objectif de simplification administrative, l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2006 a approuvé la fusion-absorption de la société Daufininvest par la société ECT Industries, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006. Les éléments actif et passif de la société Daufininvest ont été apportés pour leur valeur réelle, dans la mesure où leur apport à leur valeur nette comptable ne permettait pas de libérer les actions rémunérant ledit apport à titre de fusion. Cette valeur réelle des apports a été calculée en fonction des valeurs économiques des sociétés.

Le bilan global de cette fusion fait apparaître une prime de fusion d'un montant de 205 943 euros, charges de fusion (54 000 euros) déduites.

1.4. Introduction en bourse

En octobre 2006, la totalité des actions composant le capital de la société ECT Industries, soit 926.448 actions, ont été admises sur le marché Alternext d'Euronext Paris S.A et 200.000 actions nouvelles ont été placées auprès du public. Le détail de cette introduction est donné ci-après.

Les frais engagés dans ce cadre, soit 393 milliers d'euros, ont été comptabilisés en fonction de leur nature :

- les frais relatifs à l'augmentation de capital (193 milliers d'euros) ont été imputés net d'impôt sur la prime d'émission dégagée lors de l'introduction en bourse ;
- les frais mixtes, c'est-à-dire relevant indistinctement des titres émis et des titres qui ont été cédés ont été répartis au prorata des produits de l'augmentation de capital et de la cession des titres. La quote-part afférente à l'augmentation de capital a également été imputée nette d'impôts sur la prime d'émission ; le solde a été comptabilisé dans les charges d'exploitation de l'exercice pour 200 milliers d'euros.

1.5. Contrôle fiscal

Un contrôle fiscal a eu lieu sur l'exercice 2006 portant sur les exercices 2003 et 2004. Les conclusions ont conduit à une charge d'impôt de 12 milliers d'euros.

1.6. Absorption de la société ECM par transmission universelle de patrimoine

La société ECM a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires de 946 081 € en progression de 7% par rapport à l'exercice précédent et faisant ressortir un résultat d'exploitation de 166 582 K€.

Dans le cadre d'une simplification de l'organisation juridique du groupe, la société ECM a fait l'objet d'une dissolution par transmission universelle du patrimoine au profit de la société ECT Industries avec un effet rétroactif fiscal au 1^{er} janvier 2006. Cette opération a été définitivement réalisée le 31 décembre 2006 à l'issue du délai d'opposition des créanciers qui a suivi la publication de la décision de dissolution en date du 15 novembre 2006.

Les actifs et passifs ont été repris dans les comptes d'ECT Industries pour leur valeur comptable au 31 décembre 2006.

La différence entre le montant des capitaux propres au 31 décembre 2006 de la société ECM et la valeur de ses titres dans les comptes d'ECT Industries constitue un boni de fusion comptabilisé en produit financiers pour 637.618 euros.

1.7. Résultats

Le groupe ECT Industries avec sa filiale ECM a réalisé sur l'exercice 2006 un chiffre d'affaires de **14 449 K€** soit une augmentation de 10,8 % par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires de ECT Industries seule, après TUP, est de 13 848 K€.

Le résultat net ECT Industries après impôts et participation s'élève à **1 224 K€** soit une augmentation de 66,5 % par rapport à l'exercice précédent.

2. INTRODUCTION SUR LE MARCHE ALTERNEXT

Le Conseil d'Administration a reçu délégation, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2006 et en application des dispositions de l'article L 225-129-2 du Code de Commerce, de décider et réaliser une augmentation du capital social par appel public à l'épargne, d'un montant maximum de 310.000 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en vue de l'admission des actions de la société aux négociations sur le Marché Alternext d'Euronext Paris SA.

Dans ce cadre, votre Conseil d'Administration a décidé le 25 octobre 2006 de procéder à une augmentation du capital social d'un montant de 310.000 euros par l'émission de 200.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,55 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription. Les 200.000 actions nouvelles ont été proposées au public dans le cadre de procédures d'offre à prix ouvert et de placement global ouvertes du 16 octobre 2006 au 24 octobre 2006.

Dans sa séance du 25 octobre 2006, le Conseil après avoir analysé les résultats du placement et de l'offre à prix ouvert, a décidé de fixer à 10,75 euros, le prix de souscription des actions émises, soit 1,55 euros de valeur nominale et 9,2 euros de prime d'émission.

Il est précisé que :

- dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert qui concernait initialement 50.000 actions, 615 346 actions ont été demandées et 100 000 actions ont été attribuées,
- dans le cadre du Placement Global qui concernait 450.000 actions, 856 389 actions ont été demandées et 415 000 actions ont été attribuées.

Cette augmentation de capital s'est traduite ainsi par un accroissement des capitaux propres de 2 150 000 euros (prime d'émission comprise) pour un nouveau capital de 1 745 994,40 euros divisé en 1 126 448 actions de valeur nominale 1,55 euros.

Usant de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée, votre Conseil a décidé, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, de modifier comme suit l'article 6 – Capital social – des statuts de la société :

« ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION SEPT CENT QUARANTE CINQ-MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS ET QUARANTE CENTIMES (1.745.994,40 euros).

Il est divisé en 1.126.448 actions, toutes de même catégorie et entièrement libérées, d'une valeur nominale de 1,55 euros chacune. »

Votre commissaire aux comptes a vérifié la conformité de cette augmentation de capital par rapport aux termes de la délégation de compétence donnée par l'Assemblée le 22 juin 2006, qu'il certifie dans un rapport additionnel, établi en application et selon les modalités prévues à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le rapport complémentaire additionnel ainsi que celui de votre commissaire aux comptes sont tenus à votre disposition, au siège social, et sont directement portés à votre connaissance lors de cette Assemblée générale.

3. ANALYSE DE L'ACTIVITE

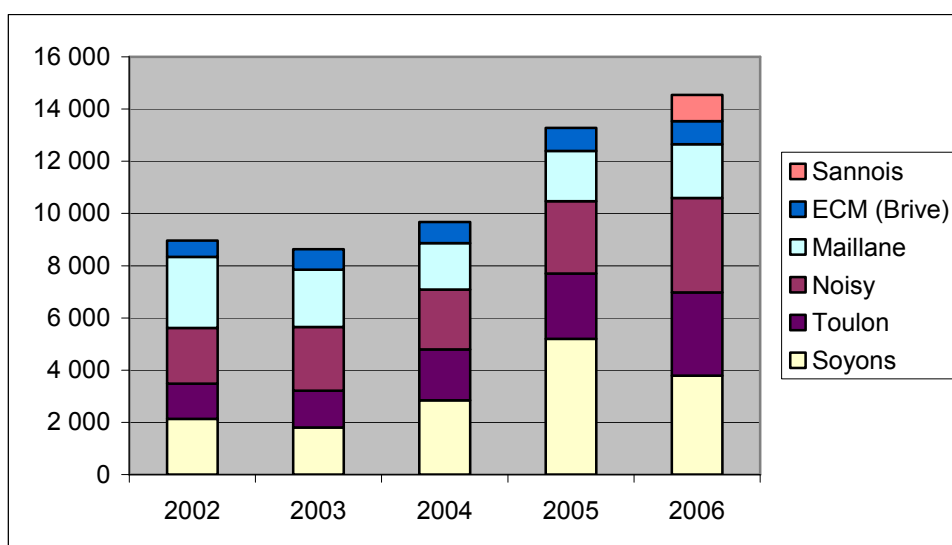
La répartition et l'évolution de l'activité par établissement est la suivante :

Répartition Chiffres d'affaires en K€

	(1)	(2)	(2)	(2)	avant TUP	après TUP
Etablissement	2002	2003	2004	2005	2006	
Noisy	2 131	2 450	2 291	2 773	3 622	3 622
Soyons	2 129	1 805	2 845	5 196	3 788	3 788
Maillane	2 724	2 189	1 773	1 929	2 058	2 058
Toulon	1 357	1 402	1 954	2 502	3 186	3 186
Sannois					999	999
ECM (Brive)	627	789	806	880	886	
Hors établissement	157	304	188	179	194	194
Elimination interco		-354	-337	-421	-283	
Chiffre d'affaires	9 125	8 585	9 520	13 038	14 450	13 847

(1) : selon les comptes affichés dans les comptes sociaux

(2) : selon les comptes consolidés



Ces tableaux montrent :

- La prise en compte du nouvel établissement de Sannois (CA 999 K€)
- La progression de l'ensemble des activités de service (Brive, Maillane, Noisy)
- La poursuite de la croissance de l'établissement de Toulon
- Un recul important de l'activité du site de Soyons dû principalement à l'achèvement lors de l'exercice précédent du contrat avec la société HAL en Inde et non renouvelé.

Si l'on décompose cette activité par domaines ou produits, la répartition est la suivante pour l'ensemble ECT et ECM :

Domaine	Produit	2002 (a)	2003 (b)	2004 (b)	2005 (b)	2006 (avant TUP)	2006 (après TUP)
Systèmes	dont DMS ⁽¹⁾	606	375	1 173	2 464	359	359
	dont JVN ⁽²⁾	1 520	1 445	1 669	2 576	3 370	3 370
Total Systèmes		2 590	2 263	3 154	5 040	3 729	3 729
	variation	44%	-13%	39%	60%	-26%	-26%
	part	28%	26%	33%	39%	26%	27%
Equipements		1 437	1 537	2 183	3 279	3 465	3 465
	variation	-19%	7%	42%	50%	6%	6%
	part	16%	18%	23%	25%	24%	25%
Services		5 098	4 784	4 183	4 719	7 256	6 653
	variation	5%	-1%	-10%	9%	54%	41%
	part	55%	56%	45%	36%	50%	48%
Total		9 125	8 584	9 520	13 038	14 450	13 847

(a) : selon les comptes affichés dans les comptes sociaux

(b) : selon les comptes consolidés

⁽¹⁾ DMS : Système d'enregistrement de paramètres pour hélicoptères

⁽²⁾ JVN : Système d'adaptation des aéronefs pour l'utilisation de jumelles de vision de nuit

L'activité « vision de nuit » a fortement progressé, en particulier par un renforcement des contrats avec EADS CASA (Espagne). Ceci est dû au succès commercial des avions C295 et C235 sur lesquels ECT agit en première monte pour équiper les cockpits.

Les équipements maintiennent leur progression.

Les services (maintenance, reprise en fabrication, négoce, training et intégration d'équipement) qui concernent les sites de Noisy, Maillane et Brive ont progressé fortement et représentent sur l'exercice 50% de l'activité.

La part **export direct** du chiffre d'affaires est de **43%**

Les principaux clients sont présentés ci-dessous :

Client	Chiffre d'affaires			
	2004	2005	2006	Part 2006
Armées France	826	1 027	2 995	21%
EUROCOPTER	1 776	2 384	2 815	19%
CASA	817	1 681	2 367	16%
Armées Maroc	847	1 055	1 321	9%
THALES	315	635	884	6%
DCN	88	282	382	3%
PPM	286	248	305	2%
SNCF	24	595	273	2%
AIR FRANCE INDUSTRIES	10	1	261	2%
SNECMA	17	98	179	1%
CGTM	7	0	163	1%
CHYPRE	48	252	155	1%
-----	---	---	---	---
Total	9 520	13 038	14 450	100%

Le groupe **EADS** au travers d'EUROCOPTER et de CASA reste le client majeur. Il concerne tous les sites sauf Noisy.

HAL (Inde) avec qui ECT Industries a réalisé de beaux contrats en 2004 et 2005 n'a pas passé d'ordres en 2006. Plusieurs devis sont en cours pour de possibles contrats en 2007.

4. RESULTATS DE L'ACTIVITE DU GROUPE

Le résultat net après impôts de la Société au titre de l'exercice se traduit par un bénéfice de **1.224.268** euros contre 753 303 euros pour l'exercice précédent (914 K€ en consolidé)

5. PROGRES REALISES ET/OU DIFFICULTES RENCONTREES

Les principales difficultés rencontrées lors de cet exercice furent la mobilisation importante du management dans la préparation de l'introduction en bourse. Cette mobilisation a néanmoins permis de renforcer les structures et l'organisation du management de l'entreprise.

Par ailleurs, le site de **BRIVE** a emménagé dans des locaux neufs construits dans cette intention et donne à cette activité un cadre de travail bien adapté. Le financement de cet atelier fait l'objet d'un crédit-bail sur douze ans.

Votre société s'est portée acquéreur d'un terrain à **Cuers** (83) pour y construire un atelier permettant d'accueillir l'activité de Toulon installée actuellement dans des locaux trop petits et inadaptés. Le chantier de construction ouvert au second trimestre 2006 s'est achevé en mars 2007.

Aucune difficulté notable d'ordre humain ou financier n'est à retenir pour cet exercice.

6. ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Une part croissante du chiffre d'affaires est dédiée aux études. Au 31 décembre 2006, 23 ingénieurs et techniciens sont affectés dans les bureaux d'étude de Noisy, Soyons et Toulon.

Le montant des développements immobilisés est de 782 606 € (744 691 € net) correspondant aux études suivantes :

Ces études ont concerné :

➤ A Soyons

- De nouveaux équipements d'enregistrement et de traitement des paramètres des aéronefs devant être commercialisés en 2007 ;
- Le lancement d'un projet « jumelles de vision nocturne » en partenariat avec une société étrangère. Ce projet doit conduire à la commercialisation de jumelles sous la marque ECT dès 2007.

➤ A Noisy

- La poursuite du programme feux de signalisation SNCF dont les débouchés commerciaux importants sont attendus pour l'exercice 2007

- Les études conduites sur le drone HETEL se sont interrompues en raison d'une décision prise par le Ministère de la Défense français de ne pas retenir la solution ECT. Les valeurs immobilisées concernant ce programme ont été annulées (564 K€).

➤ A Toulon

- La poursuite de programmes de développements d'équipements nouveaux embarqués à bord d'hélicoptères ou d'avions et dont la commercialisation est assurée par le donneur d'ordres (EUROCOPTER, EADS, THALES, ALKAN. AIA CP....). Il est noté à ce sujet que le nombre de nouveaux équipements ne cesse de progresser ainsi que les donneurs d'ordres.

7. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES

L'exercice 2007 a débuté avec un carnet de commande du même ordre de grandeur que celui du 1^{er} janvier de l'année précédente (8 500 K€).

Les prévisions et estimations annoncées lors de l'introduction restent d'actualité.

8. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

néant

II. PRESENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DES RESULTATS

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes que nous soumettons à votre approbation.

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Nous vous précisons que la société a adopté à compter du 1^{er} janvier 2005 les nouvelles règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs (règlement CRC n° 2004-06) ainsi qu'à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés (règlement CRC n° 2002-10).

1. BILAN

Le total net de l'actif est de 12 673 KEURO.

2. COMPTE DE RESULTAT

Au 31 décembre 2006,

- Le chiffre d'affaires net s'élevait à 13 849 KEURO.
(14 449 KEUR en incluant le chiffre d'affaires développé par ECM et hors interco).
- Le total des produits d'exploitation était de 14 803 KEURO.
- Le total des charges d'exploitation était de 13 203 KEURO.
- Le résultat d'exploitation était bénéficiaire de 1 600 KEURO.
- Le résultat financier s'établit à 625 KEURO dont 638 KEUR liés au TUP ECM
- Le résultat exceptionnel à (825) KEURO dont (564) KEUR au titre de la suppression des immobilisations liées au programme HETEL.

Le résultat net au 31 décembre 2006 se traduit par un **bénéfice de 1 224 KEURO**.

3. COMMUNICATION DES CHARGES SOMPTUAIRES ET DES FRAIS GENERAUX EXCESSIFS OU NE FIGURANT PAS SUR LE RELEVÉ SPECIAL

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous prions de bien vouloir prendre acte que le montant des dépenses non déductibles en vertu de l'article 39-4 du CGI exposées au cours de l'exercice s'élève à 16.413 euros, soit un supplément d'impôt de 5.470 euros.

Des jetons de présence sont distribués aux administrateurs pour un montant de 12 000 euros.

4. DIVIDENDES VERSES ET AVOIR FISCAL AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et l'avoir fiscal correspondant a été le suivant :

EXERCICE	DIVIDENDE NET GLOBAL
31 décembre 2003	Néant
31 décembre 2004	113.000 euros
31 décembre 2005	135.000 euros

Les dividendes distribués au cours de l'année 2005 (aux particuliers) sont éligibles à la réfaction de 50%, et ceux distribués au cours de 2006 à 40%

5. TABLEAU DES RESULTATS DES EXERCICES PRECEDENTS

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions statutaires, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices clos de la Société.

III. FILIALES ET PARTICIPATIONS

- néant

IV. LISTE DES MANDATAIRES SOCIAUX

- Bernard DESFORGES, 82 ans, également administrateur de COGEPAR
- COGEPAR représentée par Henry GROS, 57 ans, administrateur de COGEPAR et de SOVAREX SAS et représentant de COGEPAR Administrateur de FOURNITURES HOSPITALIERES SAS
- Jean-Claude de la TRIBOUILLE, 80 ans sans autre mandat
- Michel BARBIER de CHALAIS, 72 ans sans autre mandat
- Pierre MAILLARD, 58 ans, Président du Conseil d'administration, sans autre mandat

Tous les administrateurs ont été désignés par l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 mai 2006 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et qui se tiendra au cours de l'année 2012.

V. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1. COMPOSITION DU CAPITAL

Le capital social de la Société est de **1 745 994.40 euros** réparti sur **1 126 448** actions.

2. DETENTION DU CAPITAL (ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE)

1. Renseignements relatifs à la répartition du capital et à l'autocontrôle

a. Répartition du capital

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtième du capital social ou des droits de vote de la Société.

Au 5 avril 2007 les actionnaires inscrits au nominatif et ayant un nombre significatif d'actions sont les suivants :

Nom	Quantité actions	%	Quantité votes simples	Quantité votes doubles	Nombre de voix	%
DE LA TRIBOUILLE	122 253	11%	105 973	16 280	138 533	11%
CA HOLDING	46 076	4%	-	46 076	92 152	7%
MAILLARD	40 000	4%	-	40 000	80 000	6%
ZABOURI	40 000	4%	-	40 000	80 000	6%
COGEPAR	74 603	7%	71 943	2 660	77 263	6%

b. Auto-contrôle et participations croisées

La Société ne détenait ni d'actions d'autocontrôle ni participations croisées au 31 décembre 2006.

b Liste des sociétés du Groupe qui contrôlent les actionnaires

Néant.

2. Actions achetées ou vendues par la Société au titre de la participation des salariés

Néant.

3. Etat de la participation des salariés au capital de la Société.

Nom	Fonction	Nombre de stock-options	Nombre d'actions	%
Pierre MAILLARD	Président	0	40 000	3,6%
Gilbert ZABOURI	Directeur	0	40 000	3,6%

4. Honoraires du Commissaire aux comptes sur l'exercice.

Les honoraires de commissaire au compte au titre de l'exercice 2006 se répartissent comme suit :

Exercice	ERNST & YOUNG			
	Montant (HT)		%	
	N	N-1	N	N-1
Commissariat aux comptes	57 340.00	17 850.00	100%	100%
Autres diligences et prestations	15 000.00	0.00		
Total	72 340.00	17 850.00	100%	100%

Les informations sur la rémunération du commissaire aux comptes n'ont pas à figurer dans le rapport de gestion mais font partie des informations mises à disposition des actionnaires au siège social. Ce paragraphe pourrait donc être supprimé.

VI. - RESULTAT DE L'EXERCICE ET PROPOSITION D'AFFECTION

Nous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice 2006, qui s'élève à la somme de 1 224 267,71 euros comme suit :

- A la réserve légale pour la porter à 10% du capital social : 42 981.12 euros ;
- A titre de dividende distribué aux actionnaires conformément aux dispositions de l'article 36 des statuts , la somme globale de 180 231.68 euros représentant près de 15% du bénéfice réalisé, soit 0,16 euro par action.
- Le solde, soit 1 001 054.91 euros, au compte « report à nouveau ».

Le compte « report à nouveau » passera ainsi à 1 966 830 euros.

Il est rappelé que conformément aux décisions de la précédente Assemblée Générale du 22 juin 2006, une réserve spéciale de 98 654,40 euros a été inscrite pour couvrir l'attribution d'actions gratuites.

VII. – NOMINATION DE DEUX NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Nous vous proposons de nommer en qualité d'administrateur de la Société :

- Monsieur Benoît Montanie, né le 23 février 1949 à Carcassonne, de nationalité française, demeurant à Paris (75007), 46, avenue Charles Floquet, et ce, pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et qui se tiendra au cours de l'année 2013.
- Monsieur Christian Simonet, né le 27 juin 1963 à Philippeville (Algérie), de nationalité française, demeurant à Paris (75017), 5, rue Albert Samin, et ce, pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et qui se tiendra au cours de l'année 2013.

Nous vous remercions d'adopter les résolutions soumises à votre approbation correspondant aux propositions formulées dans le présent rapport.

Nous vous remercions de votre soutien envers notre Société.

Le Conseil d'Administration

OBJET	2002	2003	2004	2005	2006
<u>I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u>					
a) Capital social	1 300 000	1 350 000	1 400 000	1 400 000	1 745 994
b) Nombre des actions ordinaires existantes	42 365	43 895	45 200	45 200	1 126 448
c) Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer:					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription	4 835	3 305			
- Par attribution d'actions gratuites					63 648
<u>VIII. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	8 498 274	8 149 663	9 050 073	12 578 773	13 848 893
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	704 911	562 797	718 688	1 906 564	2 494 069
c) Impôts sur Les bénéfices	75 493	41 444	18 954	245 547	97 195
d) Participation des salariés due au titre de exercice	49 954	33 297	60 190	152 709	78 652
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	268 154	178 133	255 126	753 303	1 224 268
f) Résultat distribué	84 730	0	113 000	135 600	180 232
<u>IX. RESULTATS PAR ACTION</u>					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	12.50	11.12	14.15	33.37	2.06
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6.33	4.06	5.64	16.67	1.09
c) Dividende attribué à chaque action (net)	2		2.5	3	0.16
<u>IV. PERSONNEL</u>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	69	77	79	83	94
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	3 142 817	3 503 746	3 698 165	4 181 486	4 726 801
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice					

ECT INDUSTRIES

Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

Les délégations présentées dans le tableau ci-dessous ont été données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2006. Aucune autre délégation n'a été votée par l'Assemblée Générale des actionnaires de la société ECT Industries

Nature de la délégation	Durée de validité	Plafond (valeur nominale maximale)	Utilisation au cours de l'exercice écoulé
1) Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social en une seule fois, par émission d'actions ordinaires nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription par appel public à l'épargne	18 mois à compter du 22 juin 2006	310.000 euros	Cette délégation a été utilisée en totalité par le Conseil d'Administration du 9 octobre 2006 en vue de l'admission des actions de la société sur le Marché Alternext d'Euronext Paris SA. L'augmentation de capital a été réalisée le 30 octobre 2006
2) Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration aux fins d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en une ou plusieurs fois, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	26 mois à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital ci-dessus visée	1.500.000 euros pour les actions ordinaires (1) 10.000.000 euros pour les émissions de valeurs mobilières composées (2)	Cette délégation n'a pas été utilisée

3) Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration aux fins d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en une ou plusieurs fois, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	26 mois à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital ci-dessus visée	1.500.000 euros pour les actions ordinaires (1) 10.000.000 euros pour les émissions de valeurs mobilières composées (2)	Cette délégation n'a pas été utilisée
4) Délégation de compétence au Conseil d'Administration aux fins de décider une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou primes ou autres sommes dont la capitalisation serait permise.	26 mois à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital ci-dessus visée	1.500.000 euros. En tout état de cause, le montant de l'augmentation ne pourra être supérieur au montant global des sommes susceptibles d'être incorporées	Cette délégation n'a pas été utilisée

(1) Ces plafonds ne se cumulent pas

(2) Ces plafonds ne se cumulent pas.

Il est précisé que :

- les plafonds susmentionnés peuvent, le cas échéant, être relevés du montant supplémentaire des actions ou valeurs mobilières à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément aux dispositions du Code de commerce,
- pour chacune des délégations 2 et 3, le Conseil d'Administration est autorisé, en cas de demande excédentaire d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, à augmenter le nombre de titres émis dans les conditions et limites fixés par l'article D 155-4, sans que cette faculté ne permette de dépasser les plafonds globaux présentés ci-dessus.